

Direction de
l'environnement

Portrait 2012 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal



**RÉDUIRE
POUR MIEUX
GRANDIR**

Ville de Montréal

PRODUCTION

Direction de l'environnement
Division de la planification et
des opérations –
Gestion des matières
résiduelles

PHOTOGRAPHIE

Ville de Montréal

DESIGN GRAPHIQUE

Phaneuf Design

2^e trimestre 2013

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 2013

Bibliothèque et Archives
Canada, 2013

ISSN : 1927-260X (pdf)



PORTRAIT 2012 **DES MATIÈRES** **RÉSIDUELLES DE** **L'AGGLOMÉRATION** **DE MONTRÉAL**

TABLE DES MATIÈRES

MOT DES ÉLUS	06	TABLEAUX SYNTHÈSES	
INTRODUCTION	07	AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	43
PLAN DIRECTEUR	09	Génération des matières résiduelles	44
FAITS SAILLANTS	11	Production individuelle	45
PORTRAIT GLOBAL	16	Matières recyclables	46
Génération des matières résiduelles	17	Matières organiques	47
Production individuelle	20	Résidus de construction résidentiels et encombrants	48
Gestion municipale	21	Résidus domestiques dangereux	49
Récupération	22	Ordures ménagères, résidus de construction résidentiels et encombrants.....	50
Élimination	36	Population	51
Données sociodémographiques	40	Nombre de logements par types d'immeuble	52
		Types d'habitation	53
		MÉTHODOLOGIE	55
		Caractérisation des matières résiduelles de l'agglomération	56
		Quantités récupérées en amont	57
		LEXIQUE	58

LISTE DES FIGURES

FIGURE 01	17	FIGURE 06	29
Évolution des matières générées		Évolution du taux de récupération et des quantités de résidus de construction	
FIGURE 02	19	FIGURE 07	32
Répartition des matières récupérées et éliminées		Évolution du taux de récupération et des quantités de résidus domestiques dangereux	
FIGURE 03	20	FIGURE 08	37
Évolution de la production des matières résiduelles		Évolution des quantités d'ordures ménagères	
FIGURE 04	23	FIGURE 09	39
Évolution du taux de récupération et des quantités de matières recyclables		Évolution des quantités de résidus de construction éliminés	
FIGURE 05	26		
Évolution du taux de récupération et des quantités de matières organiques			

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 01	18	TABLEAU 10	46
Évolution et répartition des matières résiduelles générées		Matières recyclables	
TABLEAU 02	24	TABLEAU 11	47
Destinations des matières recyclables		Matières organiques	
TABLEAU 03	35	TABLEAU 12	48
Quantités de matières récupérées dans les écocentres		Résidus de construction	
TABLEAU 04	36	TABLEAU 13	49
Fréquence de la collecte des ordures ménagères		Résidus domestiques dangereux	
TABLEAU 05	38	TABLEAU 14	50
Destinations des matières éliminées		Ordures ménagères et résidus de construction	
TABLEAU 06	41	TABLEAU 15	51
Nombre de logements par types d'immeuble		Population	
TABLEAU 07	42	TABLEAU 16	52
Types d'habitation		Nombre de logements par types d'immeuble	
TABLEAU 08	44	TABLEAU 17	53/54
Génération des matières résiduelles		Types d'habitation	
TABLEAU 09	45		
Production individuelle			

MOT DES ÉLUS



Michael Applebaum /
Maire



Josée Duplessis /
Membre du comité exécutif responsable du développement durable, de l'environnement, des grands parcs et des espaces verts

En 2009, l'agglomération de Montréal s'est dotée d'un ambitieux programme en vue d'augmenter les quantités de matières récupérées conformément aux objectifs de récupération de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Toutes les actions du Plan directeur de gestion des matières résiduelles visent à diminuer considérablement les quantités de matières destinées à l'enfouissement. Des progrès significatifs ont été enregistrés au cours des cinq dernières années. En effet, les quantités de matières éliminées ont chuté de 133 000 tonnes depuis 2008, ce qui représente une baisse de 18 %.

Ce résultat exceptionnel est dû essentiellement à la combinaison de trois facteurs, soit une réduction à la source de plus de 7 % des matières générées, une réduction de 55 % de l'enfouissement des résidus de construction résidentiels et une augmentation de 16 % des matières recyclables collectées.

Ainsi, les citoyens consomment moins et récupèrent davantage. L'arrivée des bacs roulants, du nouveau bac montréalais et de la collecte pêle-mêle a permis de faciliter énormément la tâche des Montréalais dans leurs efforts de recyclage.

La situation est semblable dans le cas des résidus de construction, des encombrants et des résidus domestiques dangereux. Les quantités récupérées sont en hausse. Signalons à cet égard le rôle déterminant des écocentres, l'une des pièces maîtresses de notre stratégie de réduction des matières résiduelles destinées à l'enfouissement.

Bien que l'agglomération de Montréal se rapproche de l'objectif de la politique gouvernementale, rappelons que la révision à la hausse des objectifs du nouveau plan d'action de la politique provinciale amène son lot de défis.

Le principal enjeu collectif réside dans l'augmentation des quantités de matières organiques récupérées. À ce jour, les résidus verts et les résidus alimentaires constituent 40 % du contenu de nos bacs à ordures. Implantée depuis plusieurs années, la collecte des résidus verts gagne en popularité, mais celle des résidus alimentaires débute à peine. Les futurs centres de traitement des matières organiques, qui entreront en activité en 2016 et 2017, changeront radicalement la donne en permettant l'établissement de collectes porte-à-porte de résidus alimentaires à l'échelle de l'île.

Le pari est de taille, car le gouvernement du Québec a déjà annoncé qu'il interdira tout enfouissement de matières organiques dès 2020. Il s'agit là pour nous tous d'apporter un changement majeur dans nos habitudes de vie quotidiennes.

Nous remercions nos concitoyennes et nos concitoyens qui, par leur participation, ont rendu possibles ces résultats encourageants. Nous sommes certains qu'ensemble, nous relèverons le défi de faire de l'île de Montréal un milieu exemplaire au chapitre de la protection de l'environnement et du développement durable.

A stylized signature in blue ink, appearing to read 'M. Applebaum', with a long, sweeping underline.

INTRODUCTION

Tous les deux ans, l'agglomération de Montréal dresse un portrait de la gestion des matières résiduelles. Ce document présente donc les résultats de 2012 ainsi que l'évolution des activités au cours des cinq dernières années (de 2008 à 2012).

Ce portrait fait état des quantités récupérées et éliminées par les services municipaux et fournit une estimation de la quantité de matières générées en amont par les citoyens et les entreprises, c'est-à-dire celles qu'ils prennent directement en charge, comme les contenants consignés, l'herbicyclage, le compostage domestique et le réemploi d'électroménagers.

Ce bilan des matières générées sur le territoire de l'agglomération comprend donc les quantités traitées en amont, les quantités récupérées et les quantités éliminées. Il tient compte également du potentiel valorisable, soit la proportion de matières résiduelles qu'il est possible de récupérer par rapport à la quantité totale de matières.

Les résultats présentés dans ce document sont transmis à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qui s'assure que l'agglomération se conforme aux objectifs de récupération fixés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, Plan d'action 2011-2015¹.

En 2011, avec des taux de récupération avoisinant les 60 % pour les matières recyclables et les résidus de construction résidentiels, l'agglomération était sur le point d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement. Dans le nouveau Plan d'action 2011-2015, les objectifs de récupération sont passés de 60 % à 70 %, amenant des défis de taille à relever pour les années futures.

¹ Conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), la CMM a élaboré le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR), qui est entré en vigueur le 22 août 2006. L'agglomération de Montréal, quant à elle, s'est dotée d'un Plan directeur de gestion des matières résiduelles pour mettre en œuvre le PMGMR.

L'agglomération de Montréal

L'agglomération de Montréal se compose de 16 villes liées, dont la Ville de Montréal qui est divisée en 19 arrondissements.

Selon la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, les compétences en matière de gestion des matières résiduelles se répartissent ainsi :

- Les villes liées et les arrondissements de la Ville de Montréal sont responsables de la collecte et du transport des matières résiduelles vers les sites de récupération ou d'élimination déterminés par l'agglomération.
- L'agglomération est responsable de la valorisation et de l'élimination des matières résiduelles (et de tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses), ainsi que de l'élaboration et de l'adoption du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal². Aux termes de la loi, la Ville de Montréal, en tant que municipalité centrale, exerce la compétence de l'agglomération pour la préparation du Plan directeur.



² Pour plus d'information, consultez le Plan directeur au <http://ville.montreal.qc.ca/pdgmrc>.

PLAN DIRECTEUR
DE GESTION
DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES
2010-2014



L'agglomération de Montréal s'est dotée d'un Plan directeur de gestion des matières résiduelles solidement arrimé aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 du gouvernement du Québec.

Le principal objectif de ce plan est de réduire la quantité de matières résiduelles destinées à l'enfouissement. Il propose 49 actions, regroupées sous les 10 thèmes suivants :

- sensibilisation
- réduction à la source
- réemploi
- matières recyclables
- matières organiques
- boues résiduaires
- résidus domestiques dangereux
- résidus de construction, de rénovation et de démolition résidentiels et encombrants
- ordures ménagères
- suivi

Pour atteindre cet objectif, l'agglomération de Montréal travaille de concert avec les citoyens, les villes liées, les arrondissements, les entreprises d'économie sociale, les entreprises privées, les organismes à but non lucratif et le secteur privé afin de mettre en œuvre les actions proposées.

Jusqu'à maintenant, 40 des 49 actions prévues dans le Plan directeur ont été amorcées dans l'ensemble du territoire ou dans certaines villes et arrondissements. Soulignons notamment :

- la collecte sélective pêle-mêle des matières recyclables à l'échelle de l'agglomération;
- la distribution de nouveaux bacs qui augmenteront la quantité de matières recyclables récupérées;
- l'implantation d'un programme de récupération et de traitement des résidus de construction, de rénovation et de démolition résidentiels.

De nouvelles mesures sont en cours pour réduire le volume des matières résiduelles :

- la mise en œuvre de collectes particulières et d'infrastructures de traitement des matières organiques, qui sont encore la première composante des ordures ménagères;
- l'expansion du réseau des écocentres.

**TOUTES CES MESURES
PERMETTENT D'AMÉLIORER
LA GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES DANS
L'AGGLOMÉRATION DE
MONTRÉAL ET CONTRIBUENT
DIRECTEMENT À LEUR
RÉDUCTION, COMME EN
TÉMOIGNE CE PORTRAIT 2012.**

FAITS SAILLANTS AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

GÉNÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Récupération de **37 %**
des matières résiduelles générées
en 2012 sur le territoire de l'agglomération, soit
357 586 tonnes sur un total de 970 473 tonnes

Diminution de **7,2 %**
des matières totales générées par rapport à 2008

Les matières générées représentent la quantité totale de matières résiduelles produites par les résidents de l'agglomération de Montréal : recyclables, organiques, résidus de construction, de démolition et de rénovation d'origine résidentielle, encombrants, résidus domestiques dangereux, textiles, appareils issus des technologies de l'information et de la communication, et ordures ménagères.

RÉCUPÉRATION

Matières recyclables

- Collecte de 173 047 tonnes de matières recyclables, une **augmentation de 15 % par rapport à 2008**
- Utilisation de bacs de récupération roulants de 240 ou 360 litres par **70 % des logements de l'agglomération**
- Distribution en cours du nouveau bac montréalais de 67 litres
- **Taux de récupération de 58 %**

Matières organiques

- Collecte de 38 785 tonnes de matières organiques, une **augmentation de 23 % par rapport à 2008**
- **Collecte de résidus alimentaires dans 34 050 logements** des arrondissements du Plateau-Mont-Royal, d'Outremont, de Rosemont—La Petite-Patrie et de Verdun ainsi que de la Ville de Westmount
- **Collecte de résidus mélangés (résidus verts et alimentaires) dans 32 821 logements** des Villes de Côte-Saint-Luc, de Dollard-Des Ormeaux, de Dorval, de Kirkland et de Pointe-Claire
- **Taux de récupération de 11 %**



Résidus de construction résidentiels et encombrants

- Collecte de 140 388 tonnes de résidus de construction résidentiels et d'encombrants, soit une augmentation de **23 % par rapport à 2008**
- Envoi des résidus de construction résidentiels et des encombrants dans un centre de tri par près de **90 % des territoires de l'agglomération**
- **Taux de récupération de 58 %**



Résidus domestiques dangereux

- Récupération de 3 360 tonnes de résidus domestiques dangereux (dont 75 % proviennent des écocentres), soit une **augmentation de 6 % par rapport à 2008**
- **Taux de récupération de 58 %**

Écocentres

- 250 601 visites et 85 748 tonnes de matières résiduelles déposées dans les 7 écocentres de l'agglomération



ÉLIMINATION

Diminution de
des ordures ménagères éliminées par
rapport à 2008

11 %

Diminution de
des résidus de construction résidentiels et
des encombrants éliminés par rapport à 2008

55 %

Les ordures ménagères résidentielles de l'agglomération de Montréal sont constituées de matières résiduelles recueillies à la suite du déploiement des efforts de réduction à la source et de réemploi, et grâce aux collectes de matières recyclables, de résidus verts et de résidus alimentaires, de résidus domestiques dangereux, de résidus de construction, de rénovation et de démolition et d'encombrants. Bref, ce sont les matières qui sont passées au travers des mailles du filet des 3R et dont la vie utile prend fin dans le sac vert!

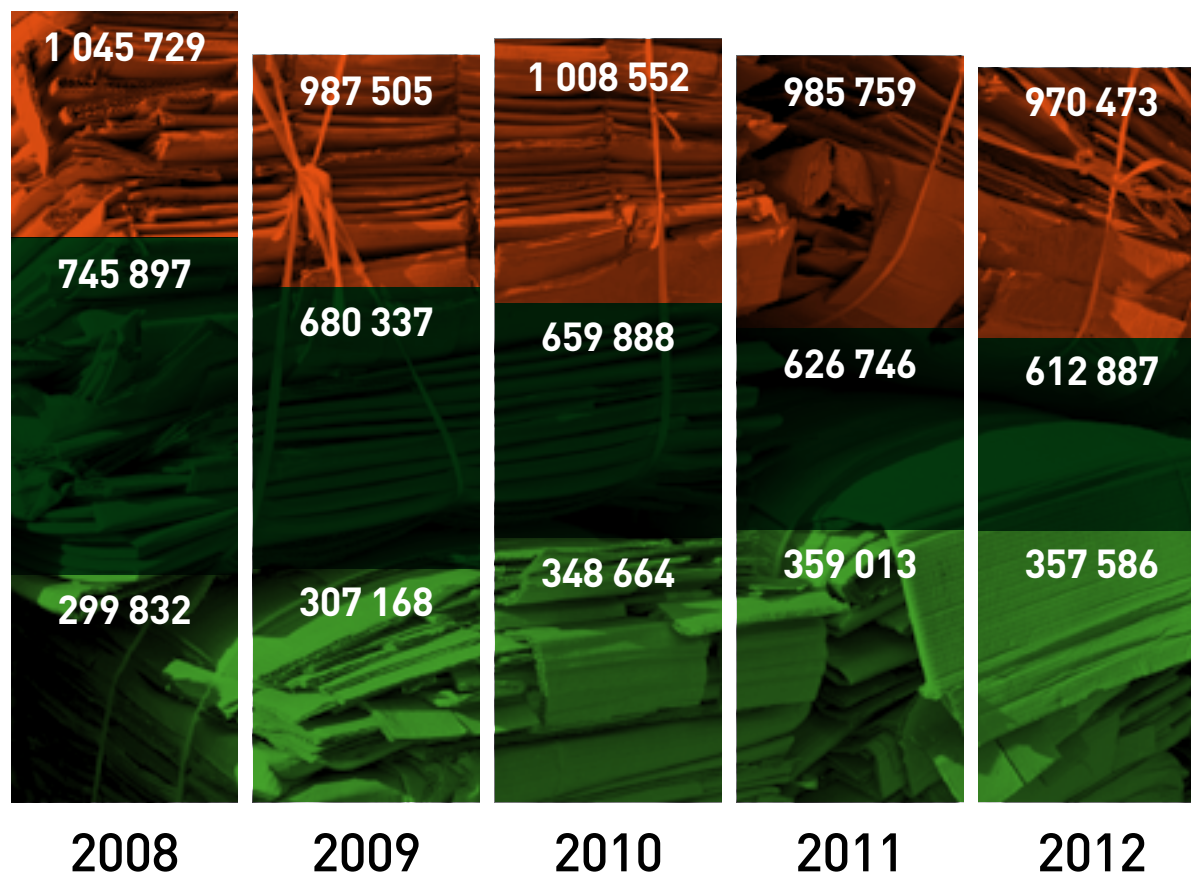
À cela s'ajoutent les résidus de construction résidentiels et les encombrants qui n'ont pu être récupérés.

PORTRAIT
GLOBAL
AGGLOMÉRATION
DE MONTRÉAL

GÉNÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ÉVOLUTION DES MATIÈRES GÉNÉRÉES
SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION
DE 2008 À 2012 (TONNES)

Total
Élimination
Récupération



GÉNÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE 2008 À 2012 (TONNES)

RÉCUPÉRATION

	2008	2009	2010	2011	2012
Matières recyclables	150 355	151 197	159 008	168 975	173 046
Matières organiques	31 528	36 072	41 891	39 623	38 785
Résidus CRD ³ résidentiels et encombrants	114 318	115 519	143 035	145 301	140 388
RDD ⁴	3 158	3 267	3 325	3 346	3 360
Textiles	133	235	341	315	542
TIC ⁵	-	878	1 064	1 453	1 465
Total	299 832	307 168	348 664	359 013	357 586

ÉLIMINATION

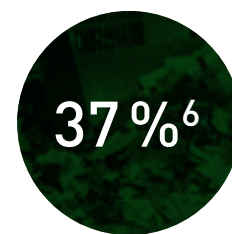
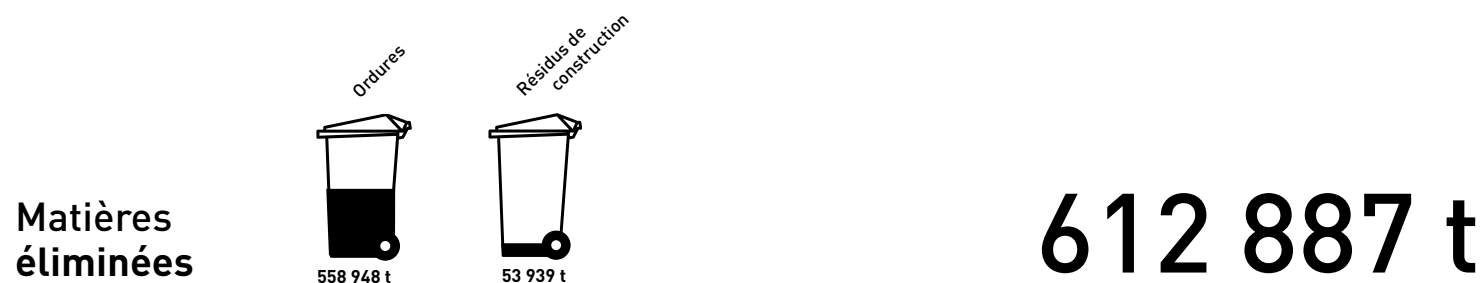
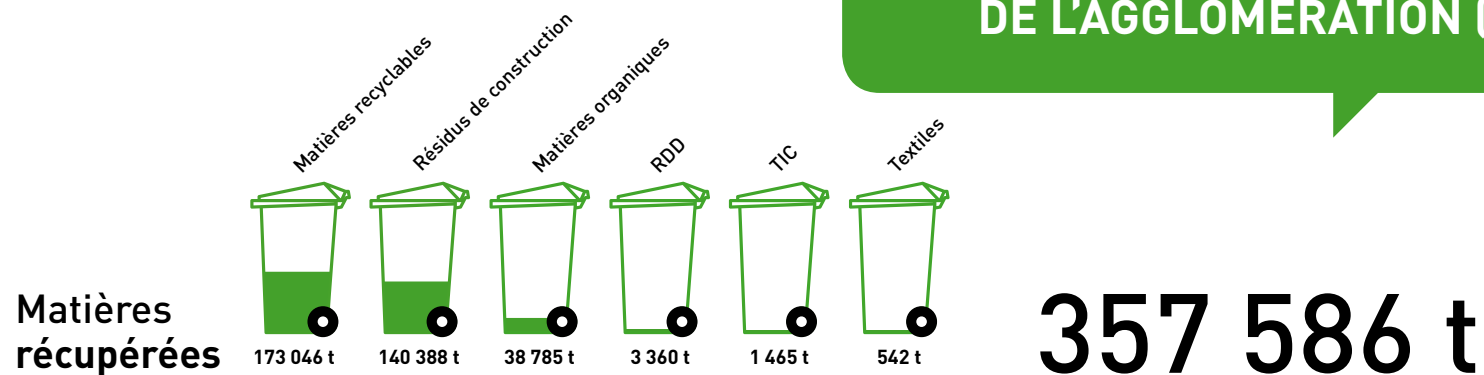
	2008	2009	2010	2011	2012
Ordures ménagères	626 035	581 964	612 654	574 357	558 948
Résidus CRD ³ résidentiels et encombrants	119 862	98 373	47 234	52 389	53 939
Total	745 897	680 337	659 888	626 746	612 887
Total	1 045 729	987 505	1 008 552	985 759	970 473

³ Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)

⁴ Résidus domestiques dangereux (RDD)

⁵ Technologie de l'information et de la communication (TIC)

RÉPARTITION DES MATIÈRES RÉCUPÉRÉES ET ÉLIMINÉES EN 2012 SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION (TONNES)



Récupération

Matières générées totales **970 473 t**

⁶ Taux global de détournement des matières résiduelles.

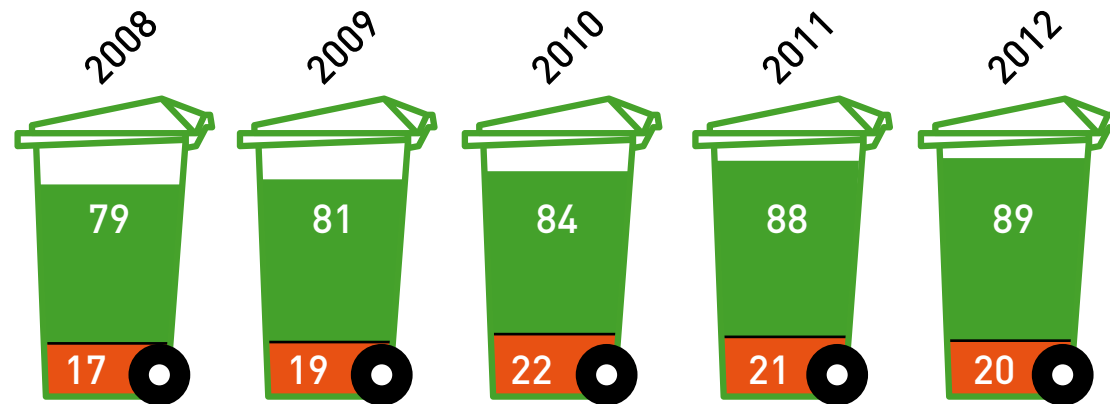
PRODUCTION INDIVIDUELLE

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES COLLECTÉES
DE PORTE EN PORTE (KG/PERSONNE/AN)

RÉCUPÉRATION

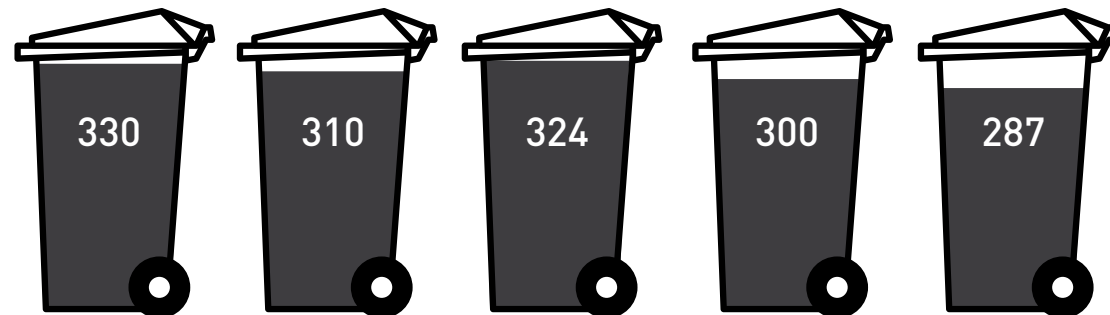
Matières recyclables

Matières organiques



ÉLIMINATION

Ordures ménagères



GESTION MUNICIPALE

La gestion municipale des matières résiduelles regroupe les différents services offerts aux résidents pour récupérer ou éliminer les matières résiduelles. Celles-ci incluent les ordures ménagères, les matières recyclables, les matières organiques, les résidus domestiques dangereux (RDD), les textiles, les appareils issus des technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi que les résidus de construction, de rénovation, de démolition (CRD) résidentiels et les encombrants.

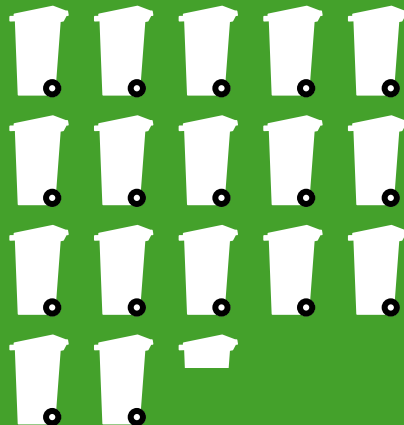
Les municipalités de l'agglomération offrent des collectes sélectives pour la récupération ou l'élimination des

matières résiduelles. En complément des collectes sélectives, les écocentres permettent aux résidents de se débarrasser de leurs encombrants, de leurs résidus de construction résidentiels et de leurs résidus domestiques dangereux ou d'y déposer dans les centres de réemploi les matières encore en bon état.

Les municipalités de l'agglomération sensibilisent les résidents aux actions à prendre pour favoriser la réduction à la source et le réemploi. Le Plan directeur mentionne d'ailleurs l'importance d'informer la population des principales sources de production des matières résiduelles.



RÉCUPÉRATION



173 046 t

DE MATIÈRES RECYCLABLES
ont été détournées
de l'élimination

En 2009, l'agglomération entreprenait de modifier les outils de collecte porte-à-porte, conformément à l'action 4.3 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles. Cette action a été complétée en 2012.

De 2009 à 2012, plus de 294 000 bacs roulants (240 et 360 litres) ont été distribués dans les immeubles résidentiels de 8 logements et moins dans la majorité des villes de l'agglomération de Montréal, en remplacement du bac traditionnel. Ainsi, les matières recyclables sont collectées à l'aide de bacs roulants dans 70 % des logements.

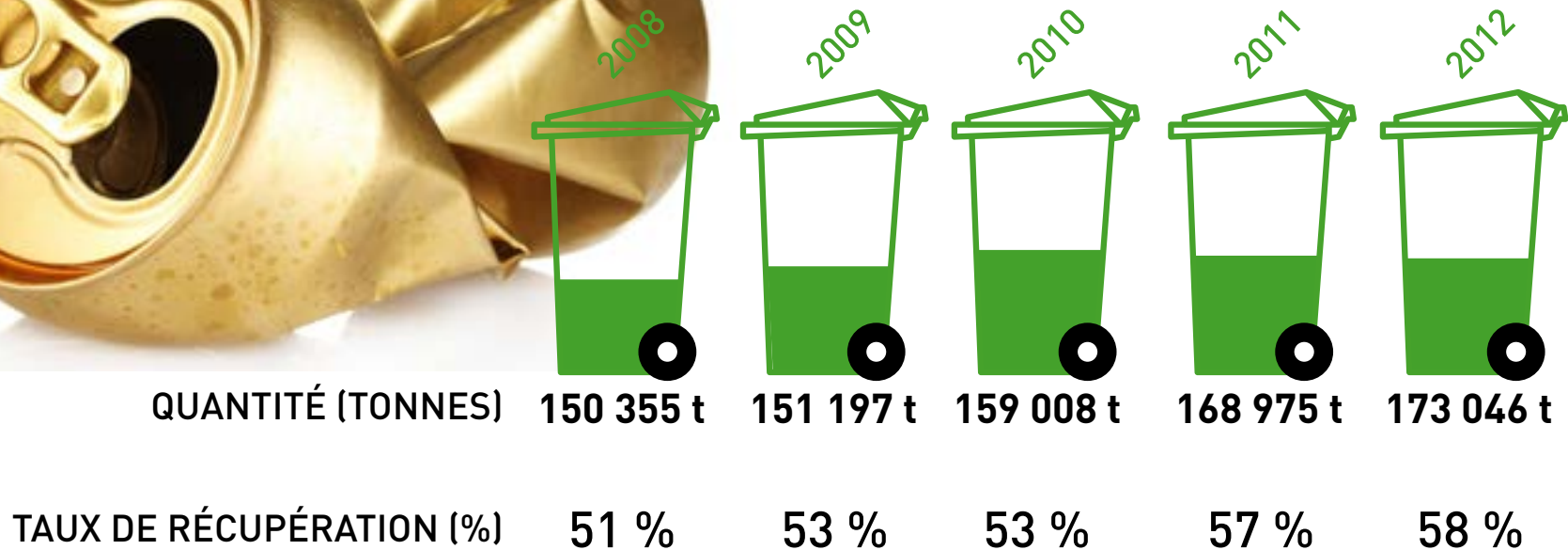
Un nouveau bac a également été conçu en remplacement du bac traditionnel de 64 litres pour les endroits où le bâti urbain ne permet pas l'utilisation des bacs roulants. Plus de 270 000 de ces bacs montréalais sont en cours de distribution dans les arrondissements de la Ville de Montréal.

EN 2012, 173 046 TONNES DE MATIÈRES RECYCLABLES ONT ÉTÉ DÉTOURNÉES DE L'ÉLIMINATION, CE QUI REPRÉSENTE UNE AUGMENTATION DE 15 % PAR RAPPORT À 2008.

LE TAUX DE RÉCUPÉRATION S'ÉLÈVE À 58 %.

MATIÈRES RECYCLABLES

ÉVOLUTION DU TAUX DE
RÉCUPÉRATION (%) ET DES QUANTITÉS
DE MATIÈRES RECYCLABLES
(TONNES) DE 2008 À 2012





**DESTINATIONS
DES MATIÈRES
RECYCLABLES (%)**

Centre de tri du Complexe
environnemental de Saint-Michel
(Montréal)

86 %

Centre de tri de Châteauguay

8 %

Centre de tri de Saint-Hubert

6 %

MATIÈRES ORGANIQUES

Constituées de résidus alimentaires et de résidus verts (résidus de jardinage et de désherbage, feuilles et arbres de Noël), les matières organiques sont collectées puis transformées en compost. Les actions du Plan directeur, qui touchent tout particulièrement leur collecte et leur traitement (actions 5.3, 5.4 et 5.5), se sont poursuivies en 2012.

Les résidus verts collectés par les territoires de l'agglomération sont acheminés vers un site de compostage situé à Bury, près de Sherbrooke, tandis que les feuilles ramassées en vrac, auxquelles se sont ajoutées des copeaux de bois, sont compostées au Complexe environnemental de Saint-Michel, à Montréal.

Les Villes de Côte-Saint-Luc, de Dollard-Des Ormeaux, de Dorval, de Kirkland et de Pointe-Claire offrent quant à elles un service de collecte de résidus mélangés (résidus verts et alimentaires) à 32 821 logements. Ces matières sont acheminées vers un site de compostage à Lachute.

Une partie du compost produit avec les résidus verts et mélangés, soit 40 % du volume traité aux sites de Bury et de Lachute, est distribué gratuitement aux résidents, au printemps et à l'automne.

La Ville de Westmount ainsi que les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, d'Outremont, de Rosemont—La Petite-Patrie et de Verdun proposent depuis 2010

la collecte de résidus alimentaires. En 2012, 34 050 logements ont profité de ce service. Les résidus alimentaires sont compostés dans un site localisé à Saint-Thomas, près de Joliette.

EN 2012, 38 785 TONNES DE MATIÈRES ORGANIQUES ONT ÉTÉ DÉTOURNÉES DE L'ÉLIMINATION, CE QUI REPRÉSENTE UNE AUGMENTATION DE 23 % PAR RAPPORT À 2008.

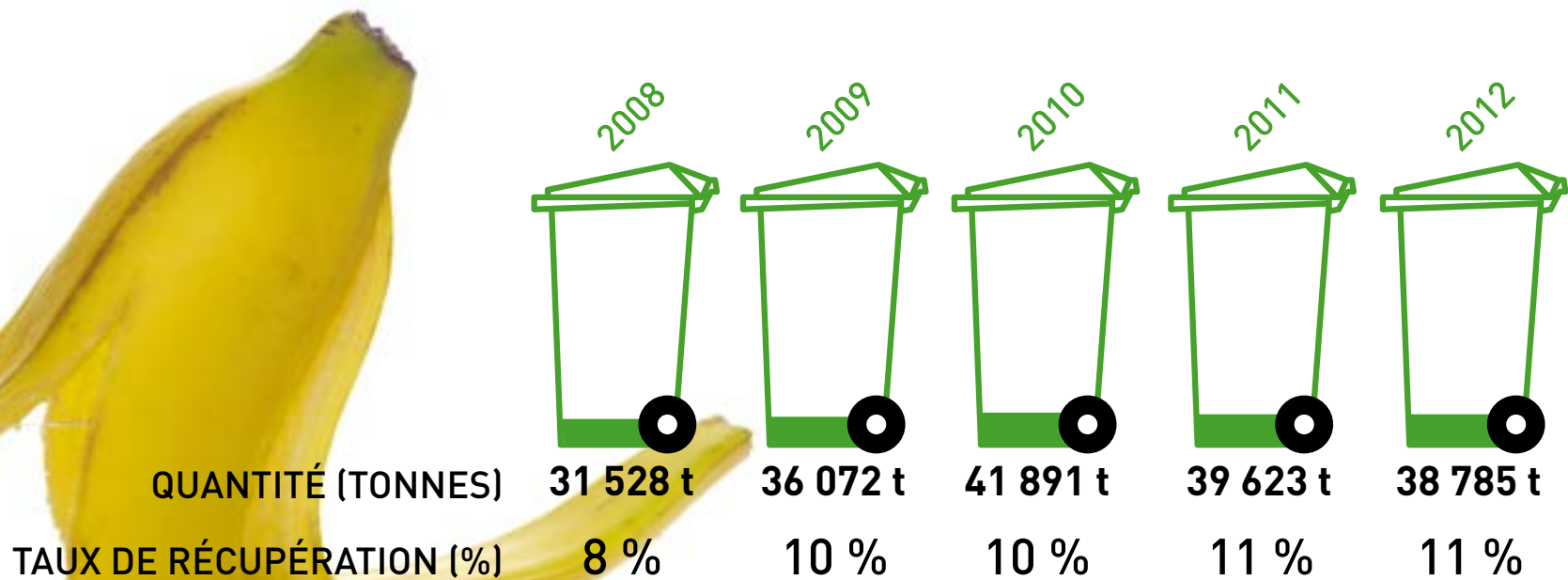
LE TAUX DE RÉCUPÉRATION EST DE 11 %.

Parallèlement, les citoyens qui le désirent peuvent pratiquer le compostage domestique des matières organiques végétales (fruits, légumes et feuilles). Toutes ces actions doivent permettre de bannir l'enfouissement de ces matières d'ici 2020.



MATIÈRES ORGANIQUES

ÉVOLUTION DU TAUX DE
RÉCUPÉRATION (%) ET DES QUANTITÉS
DE MATIÈRES ORGANIQUES
(TONNES) DE 2008 À 2012



Centres de traitement des matières organiques

Afin de recycler un maximum de matières organiques et de les détourner de l'enfouissement, l'agglomération de Montréal construira cinq centres de traitement sur son territoire :

- Deux centres de biométhanisation
- Un centre pilote de prétraitement des ordures ménagères.
- Deux centres de compostage

En 2012, ce projet a franchi plusieurs étapes importantes. D'abord, Montréal a accueilli très favorablement le rapport de l'Office de consultation publique produit à la suite de consultations tenues à l'automne 2011. Elle a ensuite modifié le zonage des sites choisis pour les centres de biométhanisation des secteurs est et sud afin qu'il soit compatible avec les projets de centres de traitement.

Un nouveau site a aussi été choisi dans l'arrondissement de Saint-Laurent pour implanter le centre de compostage du secteur ouest à la suite du désistement d'Aéroports de Montréal, gestionnaire

du premier terrain prévu pour ce centre. L'Office de consultation publique a tenu une consultation publique relative au nouveau site à l'automne 2012.

Des études ont permis d'identifier les marchés potentiels pour le compost et d'envisager la possibilité de récupérer les matières organiques provenant de quelques industries, commerces ou institutions de manière à ce que les centres fonctionnent à plein régime.

Enfin, une autre étude sur la caractérisation des matières organiques triées à la source permettra une conception mieux adaptée des centres de traitement.



RÉSIDUS DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELS ET ENCOMBRANTS

Les résidus de construction résidentiels et les encombrants font l'objet de différents modes de récupération. Selon les arrondissements ou les villes liées, ils sont collectés en bordure de rue une fois par mois ou à la suite d'appels des résidents, avec ou sans frais. Les citoyens peuvent aussi les déposer dans les sept écocentres ou dans les cours de voirie municipales. Depuis 2009, les arrondissements ou les villes liées acheminent leurs résidus de construction résidentiels et leurs encombrants vers un centre de tri pour les recycler, conformément à l'action 8.4 du Plan directeur. En 2012, près de 90 % des territoires de l'agglomération participaient à cette mesure.

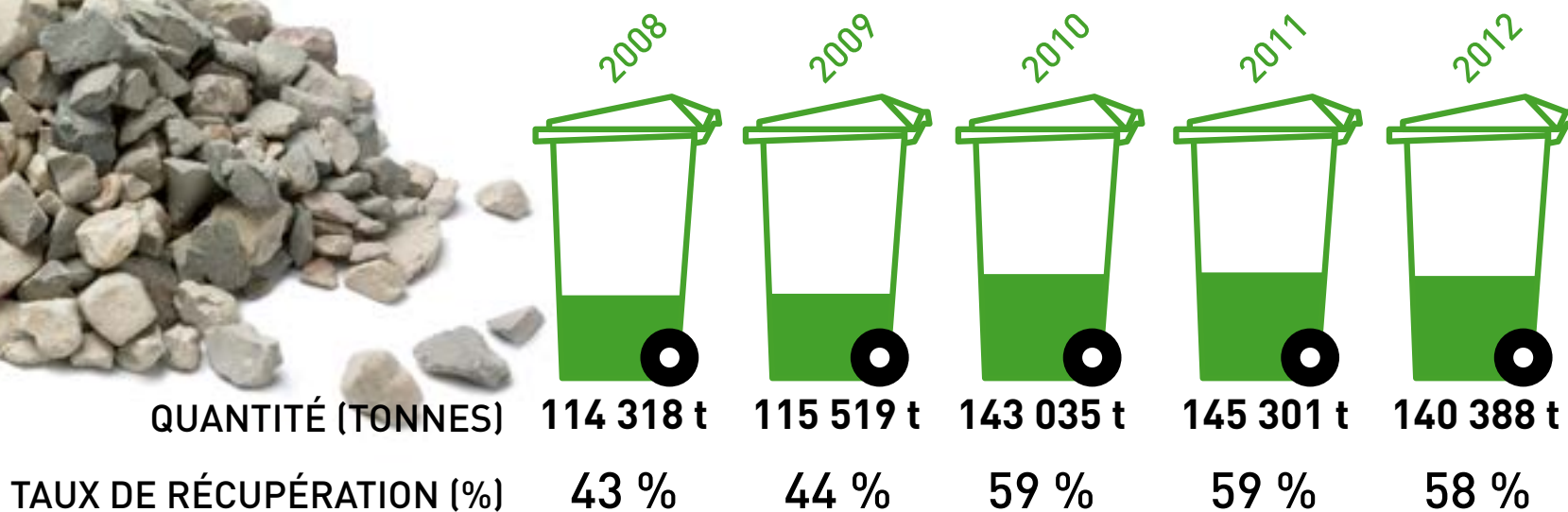
**EN 2012, 140 388 TONNES DE RÉSIDUS DE
CONSTRUCTION RÉSIDENTIELS ET D'ENCOMBRANTS
ONT ÉTÉ DÉTOURNÉES DE L'ÉLIMINATION, CE QUI
REPRÉSENTE UNE AUGMENTATION DE 23 %
PAR RAPPORT À 2008.**

LE TAUX DE RÉCUPÉRATION EST DE 58 %



RÉSIDUS DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELS ET ENCOMBRANTS

ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉCUPÉRATION (%) ET
DES QUANTITÉS DE RÉSIDUS DE CONSTRUCTION
RÉSIDENTIELS ET D'ENCOMBRANTS (TONNES)
DE 2008 À 2012



APPAREILS ISSUS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION



1 465 t
D'APPAREILS ISSUS DES TIC
ont été détournées
de l'élimination

En juillet 2011, le règlement sur l'approche de responsabilité élargie des producteurs est entré en vigueur. Ce règlement, qui étend les obligations des producteurs à l'égard de leurs produits en aval de la consommation, transfère aux producteurs la responsabilité de la gestion des matières résiduelles liées à certains produits. Il voit également à encourager la prise en compte des aspects environnementaux dès la conception des produits⁷.

Dans ce nouveau contexte, l'organisme représentant les entreprises (ARPE-Québec) a demandé à l'agglomération de Montréal de continuer à recevoir des appareils issus des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans ses écocentres pour qu'il puisse ensuite les recycler. L'ARPE-Québec prend aussi en charge les TIC ramassés lors des collectes d'encombrants.

Plus de 1 465 tonnes d'appareils issus des TIC ont été détournées de l'élimination, soit une augmentation de 67 % par rapport à 2009⁸.

⁷ *La responsabilité élargie des producteurs – État de la situation, enjeux et perspectives*, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, mars 2008.

⁸ Cette collecte a débuté en 2009.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Les résidents peuvent se débarrasser de leurs résidus domestiques dangereux dans les sept écocentres de l'agglomération ou lors de collectes itinérantes. Les résidus domestiques dangereux sont ensuite pris en charge par des entreprises spécialisées qui les recyclent, les valorisent ou les éliminent de manière sécuritaire.

**EN 2012, 3 360 TONNES DE RÉSIDUS
DOMESTIQUES DANGEREUX ONT ÉTÉ DÉTOURNÉES
DE L'ÉLIMINATION, CE QUI REPRÉSENTE UNE
AUGMENTATION DE 6 % PAR RAPPORT À 2008.
LE TAUX DE RÉCUPÉRATION EST DE 58 %.**

Les trois quarts des résidus domestiques dangereux récupérés provenaient des écocentres, un mode de récupération privilégié par le Plan directeur (action 7.2).

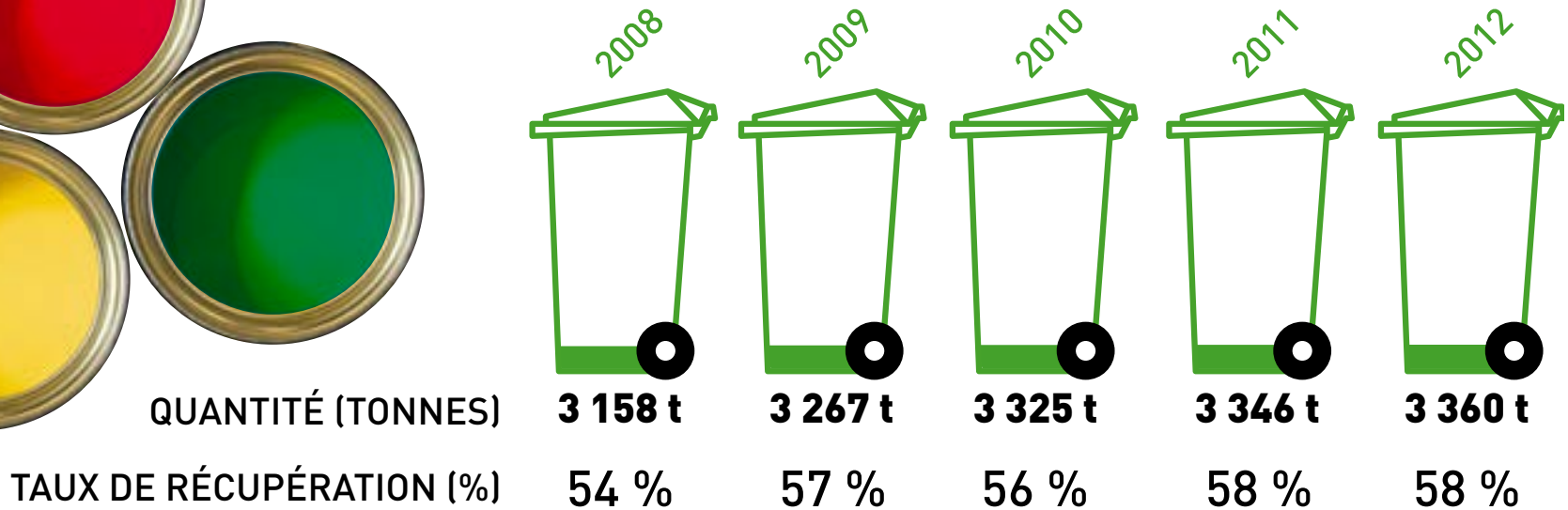
Ces résultats ne tiennent pas compte des résidus domestiques dangereux déposés dans d'autres points de collecte, de plus en plus nombreux, comme les quincailleries pour les peintures, les garages pour les huiles et les pharmacies pour les médicaments.



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX



ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉCUPÉRATION (%) ET DES QUANTITÉS DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (TONNES) DE 2008 À 2012





RÉDUCTION À LA SOURCE

La réduction à la source permet d'éviter la génération de matières résiduelles lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit. Des campagnes de sensibilisation visant à promouvoir la réduction de la consommation sont régulièrement menées dans l'agglomération, conformément à l'action 2.3 du Plan directeur.

Entre autres, deux campagnes pour encourager la réduction à la source ont été réalisées en collaboration avec l'Unité de la propreté et du déneigement. *Déménager autrement* et *On ramasse vos résidus verts* ont incité les citoyens à adopter de meilleures pratiques pour garder leur ville propre et réduire la quantité de matières résiduelles envoyées dans les lieux d'enfouissement technique.

De plus, l'agglomération de Montréal contribue aux projets réalisés dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets. Action RE-buts, l'organisme promoteur de la Semaine, organise des activités de sensibilisation à une gestion responsable des matières résiduelles.

RÉEMPLOI

Mise à jour du Répertoire

Chaque année depuis 1993, la Ville de Montréal met à jour son *Répertoire des adresses du réemploi*, qui comprend plus de 300 adresses d'organismes sur l'île de Montréal, spécialisés dans la récupération et la vente d'articles d'occasion tels que les vêtements, les livres, les instruments de musique, le mobilier et la vaisselle. Elle se conforme ainsi à l'action 3.1 du Plan directeur.

Écocentres et autres lieux de dépôt

Pour répondre à l'action 3.4 du Plan directeur, qui vise à consolider les mécanismes de collecte propres au réemploi, les centres du réemploi des sept écocentres de l'agglomération offrent aux résidents la possibilité de se départir de leurs matières réutilisables.

En 2012, 70 tonnes d'articles réutilisables ont été récupérées dans les écocentres. À cela s'ajoutent 107 tonnes de matières récupérées dans des lieux de dépôt propres aux arrondissements et aux villes liées et lors de collectes spéciales.

Depuis 2011, des entreprises spécialisées dans le réemploi s'occupent de l'écoulement et de la vente de ces articles à l'extérieur des écocentres, à l'exception de celui de LaSalle où il est possible d'acheter des matériaux de construction et de rénovation.

Récupération de textiles

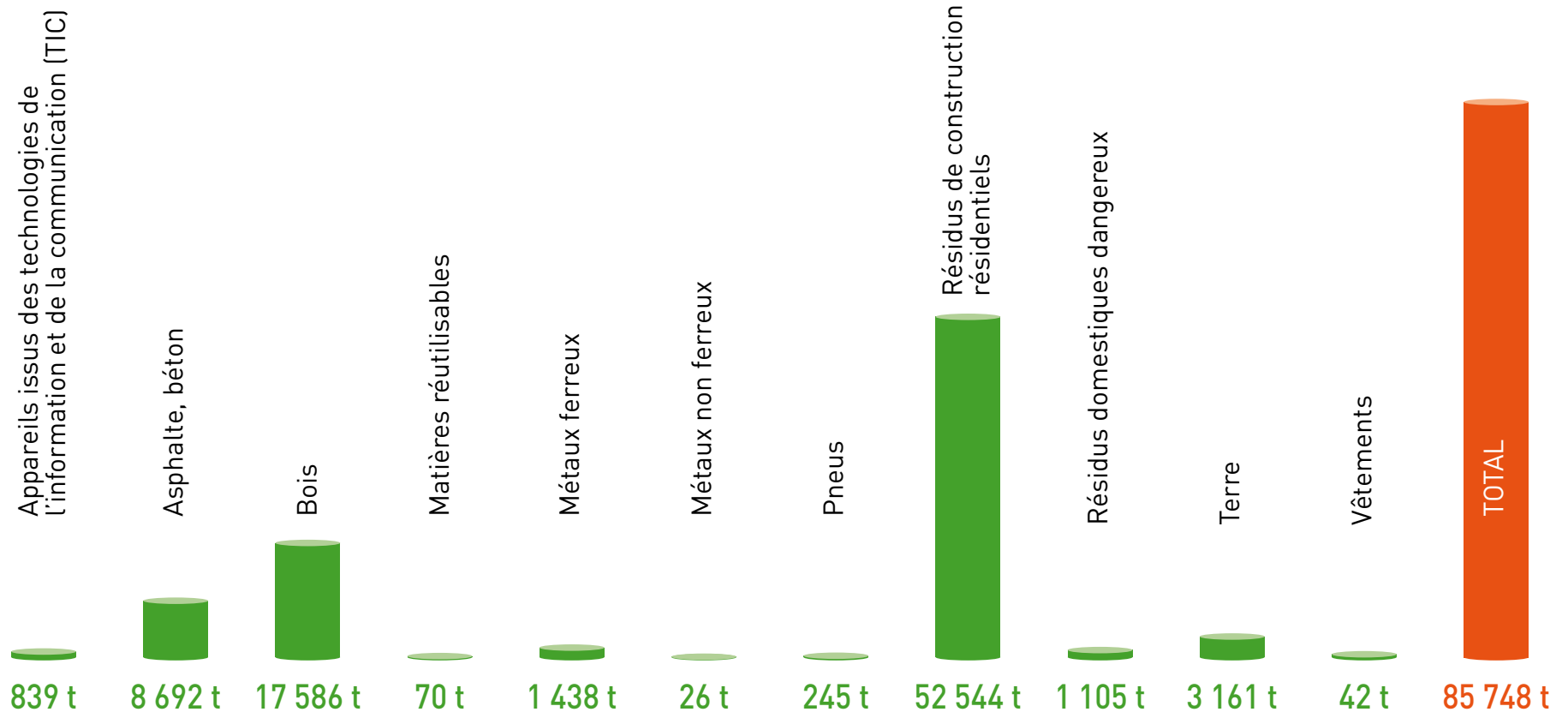
Les cloches de récupération de vêtements, d'accessoires et de linge de maison des écocentres ont permis d'en collecter 42 tonnes. En outre, 500 tonnes ont été recueillies lors des collectes spéciales et dans les cloches de récupération situées dans les arrondissements et les villes liées.



ÉCOCENTRES

Les sept écocentres de l'agglomération de Montréal sont des sites de réemploi et de récupération des matières résiduelles destinés à tous les citoyens de l'île de Montréal.

EN 2012, 250 601 VISITES ONT ÉTÉ ENREGISTRÉES ET 85 748 TONNES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ONT ÉTÉ DÉPOSÉES DANS LE RÉSEAU DES ÉCOCENTRES. DE CE NOMBRE, 63 % ONT PU ÊTRE RÉCUPÉRÉS.



ÉLIMINATION

Ordures ménagères

Selon les arrondissements ou les villes liées, la collecte hebdomadaire des ordures ménagères est offerte au secteur résidentiel, aux édifices municipaux et, suivant certaines règles, aux industries, aux commerces et aux institutions. Ainsi, en fonction de la clientèle, les quantités peuvent être limitées et le type de contenants, réglementé.

FRÉQUENCE DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES (%)

Une fois par semaine

49 %

Deux fois par semaine

27 %

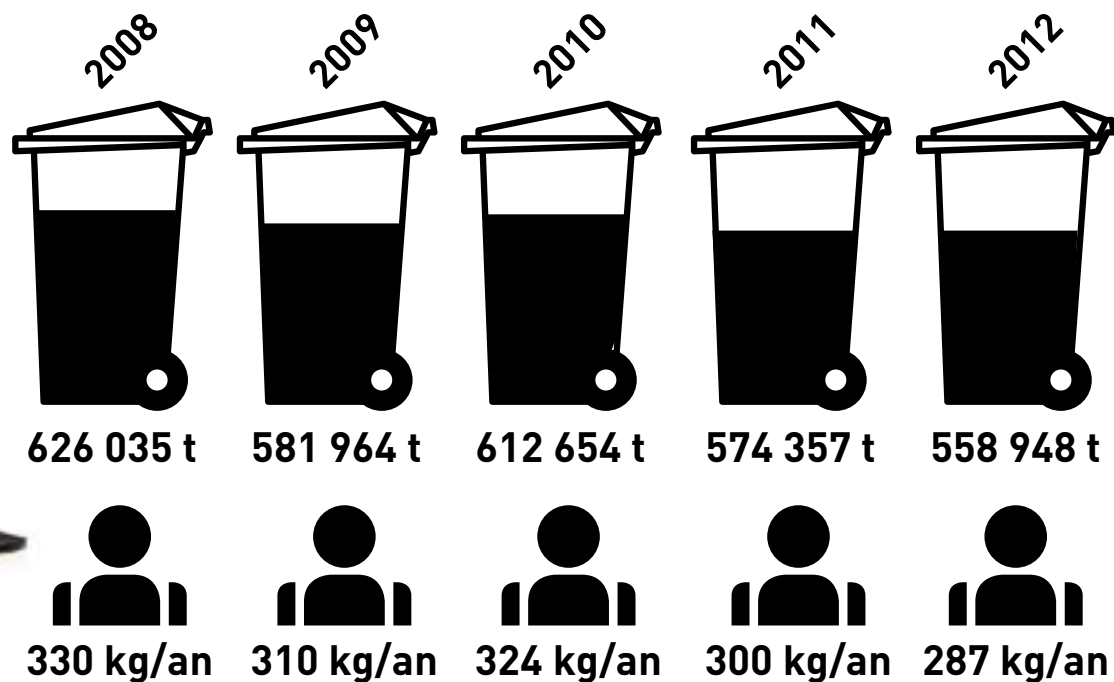
Autre*

24 %

* Sur un même territoire, une fois ou deux fois par semaine selon la saison ou le type d'habitation.

ORDURES MÉNAGÈRES

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS
D'ORDURES MÉNAGÈRES
(TONNES ET KG/PERSONNE/AN)



ORDURES MÉNAGÈRES

En 2012, l'agglomération a acheminé les ordures ménagères vers cinq lieux d'enfouissement technique situés à l'extérieur de l'île de Montréal.

**DESTINATIONS
DES MATIÈRES
ÉLIMINÉES
(% DES QUANTITÉS)**

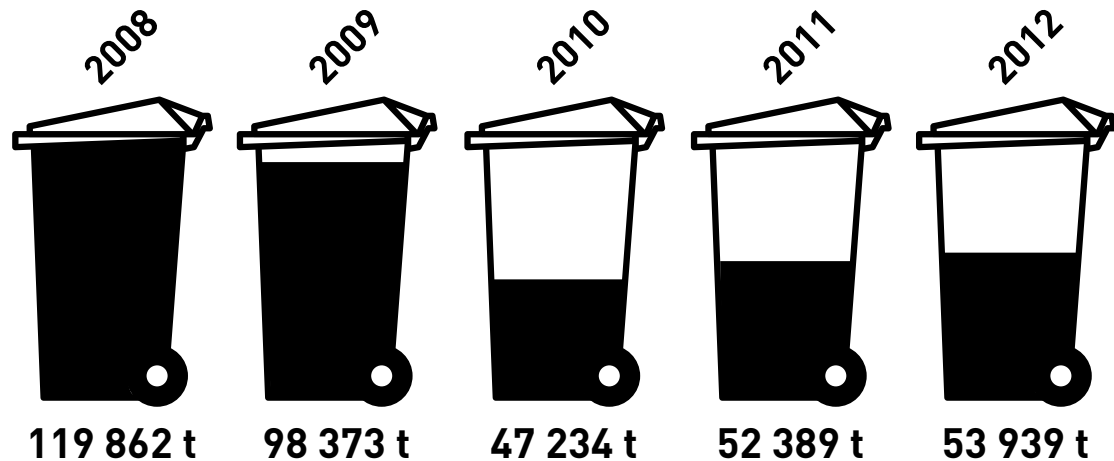
Lachenaie	27 %
Lachute	2 %
Saint-Nicéphore	3 %
Saint-Thomas	53 %
Sainte-Sophie	15 %

RÉSIDUS DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELS ET ENCOMBRANTS ÉLIMINÉS

ÉVOLUTION DES
QUANTITÉS DE RÉSIDUS
DE CONSTRUCTION
RÉSIDENTIELS ÉLIMINÉS
(TONNES) DE 2008 À 2012

Certains résidus de construction résidentiels et encombrants recueillis lors de la collecte des ordures ménagères ou à la suite d'un appel sont acheminés directement vers des lieux d'enfouissement technique, tout comme les résidus de construction résidentiels et les encombrants non recyclables déposés dans les sept éco-centres et les cours de voirie municipales.

**L'ÉLIMINATION DE RÉSIDUS DE
CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET
DE DÉMOLITION RÉSIDENTIELS ET
D'ENCOMBRANTS A DIMINUÉ DE
55 % DEPUIS 2008.**





1 944 390

habitants répartis sur le territoire
de l'agglomération de Montréal



3 889 habitants

1 km²

DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

Population et bâti

En 2012, l'agglomération de Montréal compte 1 944 390 habitants (une hausse de 2,4 % depuis 2008) répartis sur un territoire de 500 km², ce qui représente une densité de 3 889 habitants au km².⁹

L'agglomération compte plus de 849 000 ménages privés¹⁰ où vivent en moyenne 2,2 personnes. Il convient de préciser que les personnes seules représentent 39 % des ménages et que c'est la croissance de ce type de ménage qui est la plus soutenue (accroissement de 4,9 % depuis le recensement de 2006), plus particulièrement dans 15 des 19 arrondissements de la Ville de Montréal. On peut également noter que, de 2006 à 2011, 85 % des nouveaux ménages qui se sont installés sur le territoire de l'agglomération de Montréal étaient constitués de personnes seules.

Le bâti¹¹ se caractérise par une dominance d'immeubles de 8 logements et moins, qui comprennent 76 % de résidences unifamiliales et de duplex.

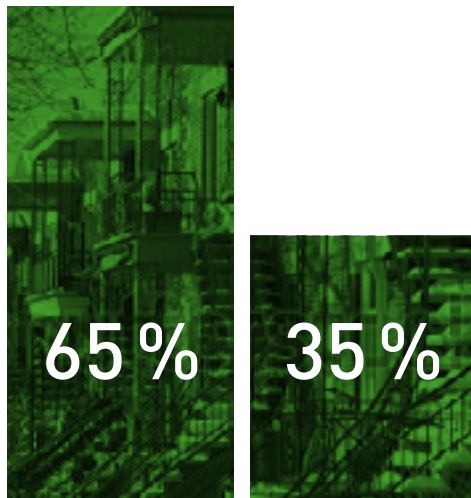
⁹ Population : Décret 495-2012 du gouvernement du Québec.

¹⁰ Selon Statistique Canada, un ménage privé est une personne ou un groupe de personnes (autres que des résidents temporaires ou étrangers) qui occupe un logement privé et qui n'a pas de domicile habituel à l'extérieur du Canada.

¹¹ La répartition des immeubles à logements est extraite du rôle foncier de l'agglomération, actualisé en janvier 2013, Direction des systèmes d'information.

DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

NOMBRE DE
LOGEMENTS PAR
TYPES D'IMMEUBLE



Résidentiel
8 logements
et moins

Résidentiel
9 logements
et plus

Résidentiel
8 logements et moins

597 490

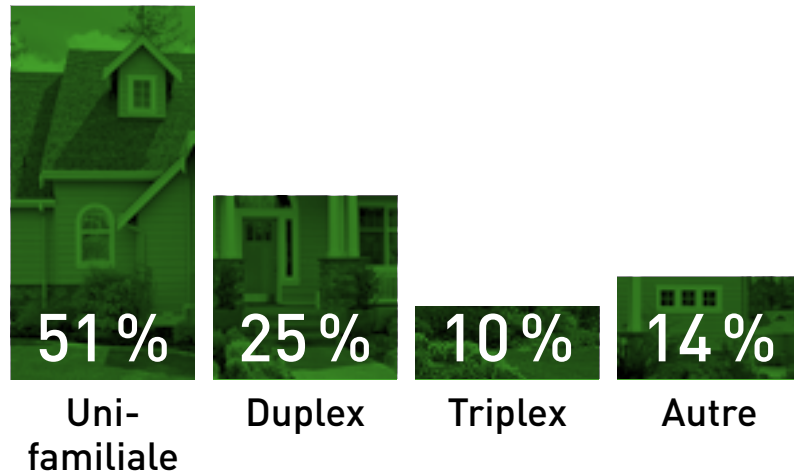
Résidentiel
9 logements et plus

315 706

Total

913 196

**TYPES
D'HABITATION
(NOMBRE D'UNITÉS)**



Unifamiliale	1 535 665
Duplex	754 311
Triplex	311 522
Autre	414 777
Total	3 016 255

TABLEAUX
SYNTHÈSES
AGGLOMÉRATION
DE MONTRÉAL

GÉNÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES EN 2012

	QUANTITÉ (TONNES)*
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	970 473
ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL	839 895
Ahuntsic-Cartierville	64 383
Anjou	17 767
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	79 121
Lachine	21 267
LaSalle	37 316
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	9 951
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	60 729
Montréal-Nord	37 464
Outremont	12 939
Pierrefonds-Roxboro	29 922
Plateau-Mont-Royal (Le)	49 398
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	62 401
Rosemont–La Petite-Patrie	77 516
Saint-Laurent	39 645
Saint-Léonard	34 528
Sud-Ouest (Le)	54 354
Verdun	28 449
Ville-Marie	43 006
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	79 740

	QUANTITÉ (TONNES)*
VILLES LIÉES	130 577
Baie-D'Urfé	2 483
Beaconsfield	12 928
Côte-Saint-Luc	14 464
Dollard-Des Ormeaux	24 658
Dorval (et L'Île-Dorval)	11 184
Hampstead	3 842
Kirkland	11 389
Montréal-Est	2 361
Montréal-Ouest	2 762
Mont-Royal	11 830
Pointe-Claire	17 869
Sainte-Anne-de-Bellevue	2 885
Senneville	558
Westmount	11 363

*Le tonnage de l'agglomération diffère de la somme des tonnages des arrondissements et villes liées en raison des arrondis dans le logiciel Excel.



**PRODUCTION
INDIVIDUELLE EN 2012**

	ÉLIMINATION		RÉCUPÉRATION	
	Ordures ménagères (kg/pers./an)	Matières recyclables (kg/pers./an)	Matières organiques (kg/pers./an)	
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	287	89	20	
ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL				
Ahuntsic-Cartierville	284	75	16	
Anjou	292	71	8	
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	260	79	17	
Lachine	331	86	18	
LaSalle	269	85	8	
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	341	110	20	
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	288	89	5	
Montréal-Nord	330	70	7	
Outremont	255	109	52	
Pierrefonds-Roxboro	294	91	10	
Plateau-Mont-Royal (Le)	324	105	9	
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	280	91	16	
Rosemont–La Petite-Patrie	269	103	16	
Saint-Laurent	275	76	13	
Saint-Léonard	328	69	11	
Sud-Ouest (Le)	286	87	15	
Verdun	236	107	12	
Ville-Marie	301	117	3	
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	296	64	9	

	ÉLIMINATION		RÉCUPÉRATION	
	Ordures ménagères (kg/pers./an)	Matières recyclables (kg/pers./an)	Matières organiques (kg/pers./an)	
VILLES LIÉES				
Baie-D'Urfé	343	153	74	
Beaconsfield	353	126	94	
Côte-Saint-Luc	250	70	51	
Dollard-Des Ormeaux	291	89	54	
Dorval (et L'Île-Dorval)	277	107	59	
Hampstead	286	122	36	
Kirkland	295	119	56	
Montréal-Est	366	89	35	
Montréal-Ouest	326	134	16	
Mont-Royal	293	124	109	
Pointe-Claire	257	128	119	
Sainte-Anne-de-Bellevue	307	146	21	
Senneville	253	114	163	
Westmount	243	116	110	

	QUANTITÉ (TONNES)	TAUX DE RÉCUPÉRATION (%)	RATIO DE RÉCUPÉRATION (KG/PERS./AN)
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	173 046	58%	89
ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL	146 829		
Ahuntsic-Cartierville	9 912	54 %	75
Anjou	3 063	51 %	71
Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	13 463	57 %	79
Lachine	3 807	53 %	86
LaSalle	6 639	59 %	85
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 060	59 %	110
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	12 147	58 %	89
Montréal-Nord	5 940	48 %	70
Outremont	2 713	67 %	109
Pierrefonds-Roxboro	6 334	58 %	91
Plateau-Mont-Royal (Le)	10 816	59 %	105
Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles	10 075	59 %	91
Rosemont–La Petite-Patrie	14 326	64 %	103
Saint-Laurent	7 220	55 %	76
Saint-Léonard	5 252	47 %	69
Sud-Ouest (Le)	6 447	57 %	87
Verdun	7 496	68 %	107
Ville-Marie	9 901	64 %	117
Villeray–Saint-Michel– Parc-Extension	9 218	48 %	64

RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RECYCLABLES EN 2012*

	QUANTITÉ (TONNES)	TAUX DE RÉCUPÉRATION (%)	RATIO DE RÉCUPÉRATION (KG/PERS./AN)
VILLES LIÉES	26 217		
Baie-D'Urfé	593	68 %	153
Beaconsfield	2 524	62 %	126
Côte-Saint-Luc	2 309	55 %	70
Dollard-Des Ormeaux	4 460	58 %	89
Dorval (et L'Île-Dorval)	2 031	64 %	107
Hampstead	898	67 %	122
Kirkland	2 501	65 %	119
Montréal-Est	349	51 %	89
Montréal-Ouest	711	66 %	134
Mont-Royal	2 465	66 %	124
Pointe-Claire	4 039	71 %	128
Sainte-Anne- de-Bellevue	784	70 %	146
Senneville	113	68 %	114
Westmount	2 440	70 %	116

*L'objectif de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles est de 70 %.

	QUANTITÉ (TONNES)	TAUX DE RÉCUPÉRATION (%)	RATIO DE RÉCUPÉRATION (KG/PERS./AN)
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	38 785	11%	20
ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL	20 901		
Ahuntsic-Cartierville	2 126	9 %	16
Anjou	336	4 %	8
Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	2 919	10 %	17
Lachine	795	8 %	18
LaSalle	601	5 %	8
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	382	9 %	20
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	708	3 %	5
Montréal-Nord	589	3 %	7
Outremont	1 292	26 %	52
Pierrefonds-Roxboro	677	5 %	10
Plateau-Mont-Royal (Le)	886	4 %	9
Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles	1 765	9 %	16
Rosemont–La Petite-Patrie	2 228	9 %	16
Saint-Laurent	1 246	8 %	13
Saint-Léonard	812	5 %	11
Sud-Ouest (Le)	1 118	8 %	15
Verdun	833	8 %	12
Ville-Marie	225	1 %	3
Villeray–Saint-Michel– Parc-Extension	1 363	5 %	9

RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES ORGANIQUES EN 2012*

	QUANTITÉ (TONNES)	TAUX DE RÉCUPÉRATION (%)	RATIO DE RÉCUPÉRATION (KG/PERS./AN)
VILLES LIÉES	17 884		
Baie-D'Urfé	288	27 %	74
Beaconsfield	1 891	31 %	94
Côte-Saint-Luc	1 677	26 %	51
Dollard-Des Ormeaux	2 721	24 %	54
Dorval (et L'Île-Dorval)	1 131	27 %	59
Hampstead	267	18 %	36
Kirkland	1 182	25 %	56
Montréal-Est	138	14 %	35
Montréal-Ouest	86	8 %	16
Mont-Royal	2 183	39 %	109
Pointe-Claire	3 744	44 %	119
Sainte-Anne-de-Bellevue	110	10 %	21
Senneville	162	53 %	163
Westmount	2 304	44 %	110

* L'objectif de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles est de 60 %.

	ÉCOCENTRES ET COURS DE VOIRIE (TONNES)	TAUX DE RÉCUPÉRATION (%)
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	140 388	58%
ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL	126 896	
Ahuntsic-Cartierville	10 577	60 %
Anjou	1 673	60 %
Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	12 329	57 %
Lachine	1 948	61 %
LaSalle	6 785	64 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	807	48 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	6 184	53 %
Montréal-Nord	2 803	54 %
Outremont	1 528	49 %
Pierrefonds-Roxboro	2 264	56 %
Plateau-Mont-Royal (Le)	3 866	56 %
Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles	13 308	61 %
Rosemont–La Petite-Patrie	16 018	61 %
Saint-Laurent	4 047	57 %
Saint-Léonard	2 945	56 %
Sud-Ouest (Le)	14 812	55 %
Verdun	2 906	59 %
Ville-Marie	4 625	49 %
Villeray–Saint-Michel– Parc-Extension	17 473	59 %

RÉCUPÉRATION DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELS ET DES ENCOMBRANTS EN 2012*

	ÉCOCENTRES ET COURS DE VOIRIE (TONNES)	TAUX DE RÉCUPÉRATION (%)
VILLES LIÉES	13 492	
Baie-D'Urfé	185	49 %
Beaconsfield	962	49 %
Côte-Saint-Luc	1 730	61 %
Dollard-Des Ormeaux	2 622	67 %
Dorval (et L'Île-Dorval)	1 942	62 %
Hampstead	460	63 %
Kirkland	994	50 %
Montréal-Est	262	47 %
Montréal-Ouest	219	60 %
Mont-Royal	1 178	65 %
Pointe-Claire	1 461	61 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	236	50 %
Senneville	32	60 %
Westmount	1 210	65 %

*L'objectif de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles est de 70 %

	QUANTITÉ (TONNES)	TAUX DE RÉCUPÉRATION (%)
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	3 360	58 %
ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL	2 905	
Ahuntsic-Cartierville	259	62 %
Anjou	48	47 %
Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	291	60 %
Lachine	48	43 %
LaSalle	191	68 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	31	53 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	151	47 %
Montréal-Nord	89	43 %
Outremont	27	50 %
Pierrefonds-Roxboro	99	53 %
Plateau-Mont-Royal (Le)	110	43 %
Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles	285	68 %
Rosemont–La Petite-Patrie	378	70 %
Saint-Laurent	105	48 %
Saint-Léonard	83	44 %
Sud-Ouest (Le)	226	71 %
Verdun	75	51 %
Ville-Marie	93	46 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	315	63 %

RÉCUPÉRATION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX EN 2012

	QUANTITÉ (TONNES)	TAUX DE RÉCUPÉRATION (%)
VILLES LIÉES	455	
Baie-D'Urfé	11	66 %
Beaconsfield	49	62 %
Côte-Saint-Luc	46	56 %
Dollard-Des Ormeaux	96	60 %
Dorval (et L'Île-Dorval)	44	66 %
Hampstead	9	51 %
Kirkland	48	65 %
Montréal-Est	4	38 %
Montréal-Ouest	9	55 %
Mont-Royal	29	54 %
Pointe-Claire	65	65 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	9	55 %
Senneville	1	47 %
Westmount	35	61 %

	ORDURES MÉNAGÈRES		RÉSIDUS DE CONSTRUCTION ET ENCOMBRANTS
	Quantité (tonnes)*	Ratio d'élimination (kg/pers./an)	Écocentres et cours de voirie (tonnes)
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	558 948	287	53 939
ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL	489 986		50 850
Ahuntsic-Cartierville	37 512	284	3 863
Anjou	12 603	292	43
Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	44 459	260	5 382
Lachine	14 663	331	4
LaSalle	20 992	269	2 003
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	6 355	341	316
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	39 270	288	2 153
Montréal-Nord	28 043	330	0
Outremont	6 331	255	1 045
Pierrefonds-Roxboro	20 547	294	0
Plateau-Mont-Royal (Le)	33 500	324	210
Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles	30 906	280	5 912
Rosemont–La Petite-Patrie	37 336	269	7 069
Saint-Laurent	26 228	275	785
Saint-Léonard	25 065	328	126
Sud-Ouest (Le)	21 254	286	10 333
Verdun	16 518	236	587
Ville-Marie	25 566	301	2 596
Villeray–Saint-Michel– Parc-Extension	42 836	296	8 423

ÉLIMINATION DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELS ET DES ENCOMBRANTS EN 2012

	ORDURES MÉNAGÈRES		RÉSIDUS DE CONSTRUCTION ET ENCOMBRANTS
	Quantité (tonnes)*	Ratio d'élimination (kg/pers./an)	Écocentres et cours de voirie (tonnes)
VILLES LIÉES	68 963		3 089
Baie-D'Urfé	1 330	343	76
Beaconsfield	7 084	353	400
Côte-Saint-Luc	8 271	250	394
Dollard-Des Ormeaux	14 604	291	39
Dorval (et L'Île-Dorval)	5 272	277	756
Hampstead	2 110	286	92
Kirkland	6 186	295	462
Montréal-Est	1 437	366	170
Montréal-Ouest	1 737	326	0
Mont-Royal	5 845	293	130
Pointe-Claire	8 089	257	247
Sainte-Anne-de-Bellevue	1 644	307	95
Senneville	251	253	0
Westmount	5 104	243	226

*Le tonnage de l'agglomération diffère de la somme des tonnages des arrondissements et villes liées en raison des arrondis dans le logiciel Excel.

POPULATION EN 2012

POPULATION EN 2012	
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	1 944 390
ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL	1 701 782
Ahuntsic-Cartierville	132 199
Anjou	43 209
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	170 787
Lachine	44 299
LaSalle	78 053
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	18 644
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	136 458
Montréal-Nord	84 950
Outremont	24 846
Pierrefonds-Roxboro	69 845
Plateau-Mont-Royal (Le)	103 383
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	110 446
Rosemont–La Petite-Patrie	138 680
Saint-Laurent	95 430
Saint-Léonard	76 372
Sud-Ouest (Le)	74 445
Verdun	70 010
Ville-Marie	84 910
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	144 816

POPULATION EN 2012	
VILLES LIÉES	242 608
Baie-D'Urfé	3 882
Beaconsfield	20 046
Côte-Saint-Luc	33 140
Dollard-Des Ormeaux	50 154
Dorval (et L'Île-Dorval)	19 013
Hampstead	7 380
Kirkland	20 965
Montréal-Est	3 928
Montréal-Ouest	5 321
Mont-Royal	19 950
Pointe-Claire	31 456
Sainte-Anne-de-Bellevue	5 363
Senneville	991
Westmount	21 019

	8 et -	%	9 et +	%
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	597 490		315 706	
ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL	534 197		285 984	
Ahuntsic-Cartierville	41 267	8 %	19 443	7 %
Anjou	12 219	2 %	7 185	3 %
Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	30 209	6 %	51 265	18 %
Lachine	14 780	3 %	6 136	2 %
LaSalle	28 566	5 %	6 994	2 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	5 928	1 %	784	0 %
Mercier–Hochelaga-Maison- neuve	53 769	10 %	15 740	6 %
Montréal-Nord	28 078	5 %	8 034	3 %
Outremont	6 070	1 %	3 737	1 %
Pierrefonds–Roxboro	18 429	3 %	7 299	3 %
Plateau-Mont-Royal (Le)	38 485	7 %	26 363	9 %
Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles	34 786	7 %	7 468	3 %
Rosemont–La Petite-Patrie	55 715	10 %	20 668	7 %
Saint-Laurent	18 648	3 %	20 202	7 %
Saint-Léonard	26 516	5 %	4 968	2 %
Sud-Ouest (Le)	25 679	5 %	12 892	5 %
Verdun	22 851	4 %	12 414	4 %
Ville-Marie	17 497	3 %	40 670	14 %
Villeray–Saint-Michel– Parc-Extension	54 705	10 %	13 722	5 %

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR TYPES D'IMMEUBLE EN 2012*

	8 et -	%	9 et +	%
VILLES LIÉES	63 293		29 722	
Baie-D'Urfé	1 325	2 %	46	< 1 %
Beaconsfield	6 274	10 %	606	2 %
Côte-Saint-Luc	5 297	8 %	9 029	30 %
Dollard-Des Ormeaux	12 968	20 %	4 416	15 %
Dorval (et L'Île-Dorval)	4 863	8 %	3 762	13 %
Hampstead	2 008	3 %	589	2 %
Kirkland	6 336	10 %	463	2 %
Montréal-Est	1 537	2 %	248	1 %
Montréal-Ouest	1 871	3 %	104	< 1 %
Mont-Royal	5 147	8 %	2 515	8 %
Pointe-Claire	8 887	14 %	3 426	12 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	1 757	3 %	367	1 %
Senneville	364	1 %	0	0 %
Westmount	4 659	7 %	4 151	14 %

*Les données résidentielles sont extraites du rôle foncier actualisé en janvier 2013, Ville de Montréal.

TYPES D'HABITATION EN 2012

	Unifam.	%	Duplex	%	Triplex	%	Autre	%
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	153 565		75 431		31 152		41 477	
ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL	101 203		73 057		30 906		40 439	
Ahuntsic-Cartierville	7 950	8 %	7 016	10 %	3 503	11 %	1 770	4 %
Anjou	2 929	3 %	2 445	3 %	211	1 %	527	1 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 198	6 %	8 659	12 %	426	1 %	2 440	6 %
Lachine	4 296	4 %	1 933	3 %	458	1 %	1 022	3 %
LaSalle	3 203	3 %	6 830	9 %	1 012	3 %	1 209	3 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	4 703	5 %	187	<1 %	54	<1 %	162	<1 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	5 527	5 %	7 307	10 %	3 929	13 %	3 936	10 %
Montréal-Nord	4 322	4 %	4 575	6 %	801	3 %	2 004	5 %
Outremont	1 857	2 %	566	1 %	744	2 %	287	1 %
Pierrefonds-Roxboro	15 714	16 %	452	1 %	47	<1 %	384	1 %
Plateau-Mont-Royal (Le)	1 509	1 %	2 967	4 %	3 905	13 %	4 876	12 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	19 727	19 %	1 776	2 %	562	2 %	1 359	3 %
Rosemont–La Petite-Patrie	2 657	3 %	6 825	9 %	5 455	18 %	5 038	12 %
Saint-Laurent	8 286	8 %	2 598	4 %	441	1 %	913	2 %
Saint-Léonard	2 676	3 %	3 855	5 %	1 644	5 %	1 842	5 %
Sud-Ouest (Le)	2 362	2 %	3 653	5 %	1 645	5 %	2 526	6 %
Verdun	2 523	2 %	2 078	3 %	1 017	3 %	2 891	7 %
Ville-Marie	1 300	1 %	802	1 %	1 272	4 %	2 978	7 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	3 464	3 %	8 533	12 %	3 780	12 %	4 275	11 %

TYPES D'HABITATION EN 2012

	Unifam.	%	Duplex	%	Triplex	%	Autre	%
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	153 565		75 431		31 152		41 477	
VILLES LIÉES	52 362		2 374		246		1 038	
Baie-D'Urfé	1 288	2 %	1	<1 %	0	0 %	2	<1 %
Beaconsfield	6 064	12 %	6	<1 %	0	0 %	14	1 %
Côte-Saint-Luc	3 485	7 %	527	22 %	1	<1 %	109	11 %
Dollard-Des Ormeaux	10 962	21 %	88	4 %	0	0 %	146	14 %
Dorval (et L'Île-Dorval)	4 246	8 %	169	7 %	10	4 %	149	14 %
Hampstead	1 481	3 %	246	10 %	0	0 %	20	2 %
Kirkland	6 120	12 %	3	<1 %	0	0 %	5	<1 %
Montréal-Est	490	0,9 %	181	8 %	69	28 %	82	8 %
Montréal-Ouest	1 209	2 %	248	10 %	0	0 %	30	3 %
Mont-Royal	3 960	8 %	357	15 %	28	11 %	102	10 %
Pointe-Claire	8 357	16 %	113	5 %	19	8 %	95	9 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	882	2 %	142	6 %	42	17 %	102	10 %
Senneville	330	0,6 %	5	<1 %	1	<1 %	1	<1 %
Westmount	3 488	7 %	288	12 %	76	31 %	181	17 %

MÉTHODOLOGIE

CARACTÉRISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION

La caractérisation des matières résiduelles¹² vise à évaluer la quantité et la composition des matières déposées en bordure de rue par les résidents lors des différents types de collecte (déchets, matières recyclables, matières organiques et ordures ménagères).

Elles excluent les matières qui sont apportées par les citoyens dans les divers lieux de dépôt (points de collecte des contenants consignés, écocentres, cours de voirie municipales) et celles ramassées lors de collectes spéciales et itinérantes.

Ces matières ne correspondent donc pas à toutes les matières résiduelles générées par les citoyens.



¹² Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec, 2006-2007, RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec, en collaboration avec Dessau-Soprin et Ni Environnement, 2007.

QUANTITÉS RÉCUPÉRÉES EN AMONT

La méthodologie établie par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour calculer les taux de récupération prend en compte le total des matières résiduelles générées par les citoyens de l'agglomération en additionnant les quantités collectées par les services municipaux et celles récupérées en amont par les citoyens (p. ex. : contenants consignés, compostage domestique, herbicyclage)¹³.

Elle considère aussi le potentiel valorisable, c'est-à-dire le pourcentage des matières résiduelles qu'il est possible de récupérer afin de les mettre en valeur par rapport à la quantité totale de matières résiduelles. Dans ce document, le taux de récupération a été calculé en tenant compte d'un potentiel valorisable de 92,5 %, tel qu'il a été établi par la CMM et RECYC-QUÉBEC.

Matières recyclables

(incluant les contenants à remplissage unique)



5,9 kg /pers./an

Matières organiques

(herbicyclage et compostage domestique)



1,7 kg /pers./an

Encombrants

(apport volontaire)



31,9 kg /pers./an

Résidus domestiques dangereux

(apport volontaire)



0,9 kg /pers./an

¹³ Tableau de bord du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, Communauté métropolitaine de Montréal, <http://tbpmmgr.cmm.qc.ca>

LEXIQUE

Biométhanisation

Procédé de traitement des matières organiques par fermentation en absence d'oxygène. Le processus de dégradation biologique s'effectue dans un ou des digesteurs anaérobies. Il en résulte un digestat, une fraction plus ou moins liquide et du biogaz. Le digestat est composté et le biogaz, valorisé.

Collecte sélective

Mode de récupération qui permet de ramasser des matières recyclables (verre, plastique, métal, papier, carton) pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective se fait par apport volontaire, à un point de dépôt ou de porte en porte.

Compostage

Procédé de digestion biologique qui consiste à utiliser l'action de micro-organismes aérobies pour décomposer sous contrôle et de façon accélérée les matières organiques, en vue d'obtenir un amendement organique, stable, hygiénique et riche en humus, que l'on appelle « compost ».

Écocentre

Lieu de dépôt et de récupération, par apport volontaire, d'objets encombrants, de résidus domestiques dangereux, d'articles pour le réemploi, de résidus de construction, de démolition et de rénovation d'origine résidentielle, de matériaux secs et de résidus verts.

Élimination

Mode de gestion des ordures ménagères et rejets de valorisation par enfouissement, incinération ou autre technologie, avec ou sans récupération d'énergie.

Encombrant

Meuble ou électroménager d'origine résidentielle.

Enfouissement

Élimination des ordures ménagères en les compactant par couches et en les recouvrant dans un milieu limitant les risques de contamination.

Génération

Production totale de matières résiduelles (recyclables, organiques, résidus de construction, de démolition et de rénovation d'origine résidentielle, encombrants, résidus domestiques dangereux, textiles, appareils issus des technologies de l'information et de la communication et ordures ménagères).

Gestion des matières résiduelles

Action d'établir les modes de fonctionnement pour la récupération et la mise en valeur des matières résiduelles dans les municipalités.

Herbicyclage

Recyclage du gazon consistant à laisser les rognures sur la pelouse après la tonte.

Lieu d'enfouissement technique

Lieu de dépôt définitif où l'on décharge, compacte et recouvre les matières résiduelles dans des cellules aménagées et exploitées afin de réduire au maximum et de contrôler la contamination par le lixiviat, les odeurs et les biogaz.

Matériaux secs

Résidus d'excavation et de travaux de réfection (terre, gravier, béton, asphalte, pierre, etc.).

Matières organiques

Ensemble de tous les résidus alimentaires (provenant de la préparation et de la consommation des aliments) et résidus verts (provenant des activités de jardinage, d'horticulture, d'aménagement, de désherbage et d'autres activités connexes) générés par les secteurs résidentiel, industriel, commercial et institutionnel, qui peuvent être mis en valeur par le compostage.

Matières recyclables

Matières résiduelles qui peuvent être mises en valeur par la voie du recyclage en étant réintroduites dans un cycle de production. À Montréal, les matières recyclables actuellement acceptées sont le papier, le carton et les contenants de verre, de métal, de plastique (rigide et souple) à l'exception du plastique n° 6 (p. ex. : assiettes et verres en styromousse, boîtiers de disque compact).

Matières résiduelles

Matières ou objets périmés, mis au rebut ou autrement rejetés, qui sont mis en valeur ou éliminés.

Mise en valeur

Transformation ou utilisation de produits issus de matières résiduelles.

Ordures ménagères

Matières résiduelles produites par les citoyens en secteur résidentiel.

Production individuelle

Quantité de matières résiduelles (matières recyclables, matières organiques et ordures ménagères) collectées de porte en porte, répartie par année et par personne.

Récupération

Ensemble des activités de collecte et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur mise en valeur.

Recyclage

Utilisation d'une matière résiduelle en remplacement d'une matière vierge dans un procédé industriel ou réintroduction de la matière organique dans le cycle de production biologique.

Réduction à la source

Action permettant d'éviter de générer des matières résiduelles lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

Réemploi ou réutilisation

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification importante de son apparence ou de ses propriétés.

Résidu domestique dangereux

Résidu, généré par une activité purement domestique, qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou réactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous forme solide, liquide ou gazeuse.

Résidu de construction, de démolition et de rénovation résidentiel

Résidu provenant des activités de construction, de rénovation ou de démolition (bois, plâtre, métal, brique, etc.).

Taux de récupération

Rapport entre la quantité de matières résiduelles récupérées et la quantité de matières résiduelles pouvant être mises en valeur (méthodologie développée par la CMM)¹⁴.

TIC

Appareils issus des technologies de l'information et de la communication.

Traitement

Procédé physique, thermique, chimique, biologique ou mécanique appliqué à une matière résiduelle en vue de sa mise en valeur ou de son élimination.

¹⁴ Tableau de bord du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, Communauté métropolitaine de Montréal, <http://tbpmgmr.cmm.qc.ca>